



Assemblée générale

Distr. générale
29 juin 2021
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session

Point 154 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Tsu Tang Terrence **Teo** (Singapour)

I. Introduction

1. À sa 2^e séance plénière, le 18 septembre 2020, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-quinzième session la question intitulée « Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies » et de la renvoyer à la Cinquième Commission.
2. Pendant la deuxième partie de la reprise de la soixante-quinzième session, la Commission s'est réunie en présentiel et par visioconférence, en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Elle a examiné la question à ses 12^e et 15^e séances, tenues en présentiel le 3 mai et le 29 juin 2021 respectivement. Les déclarations et observations faites au cours des débats tenus en présentiel sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants¹.
3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

Aperçu général et questions transversales

Rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 et budgets pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 ([A/75/786](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/75/822](#))

¹ [A/C.5/75/SR.12](#) et [A/C.5/75/SR.15](#).



Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation de la culture institutionnelle des opérations de maintien de la paix ([A/75/803](#))

Lettre datée du 31 août 2020, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général et portant transmission de l'édition 2020 du Manuel des règles et procédures régissant les remboursements et le contrôle relatifs au matériel appartenant aux forces militaires ou de police des pays qui participent aux opérations de maintien de la paix ([A/75/121](#))

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur ses activités concernant les opérations de maintien de la paix au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 [[A/75/301 \(Part II\)](#)]

Note du Secrétaire général appelant l'attention sur le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Examen des progrès accomplis par les entités des Nations Unies dans le renforcement de la fonction d'enquête » et publié sous la cote [JIU/REP/2020/1 \(A/75/719\)](#)

Note du Secrétaire général transmettant ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Examen des progrès accomplis par les entités des Nations Unies dans le renforcement de la fonction d'enquête » ([A/75/719/Add.1](#))

Rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles ([A/75/754](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/75/847](#))

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation des activités visant à prévenir et à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles perpétrées par des membres du personnel du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ou du personnel apparenté et à apporter un soutien aux victimes ([A/75/820](#))

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 ([A/75/656](#))

Rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 ([A/75/785](#))

Rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur le projet de budget du Bureau des services de contrôle interne au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 ([A/75/783](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/75/849](#))

Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)

Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 ([A/75/621](#))

Rapport du Secrétaire général sur le budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 ([A/75/770](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/75/822/Add.9](#))

Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)

Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 ([A/75/642](#))

Rapport du Secrétaire général sur le budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 ([A/75/744](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/75/822/Add.10](#))

Missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé

Rapport du Secrétaire général faisant le point au 30 juin 2020 de la situation financière des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé ([A/75/619](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/75/838](#))

Montants budgétaires prévus pour les opérations de maintien de la paix

Note du Secrétaire général sur les crédits approuvés au titre des opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 ([A/C.5/75/21](#))

Note du Secrétaire général sur les montants budgétaires prévus pour les opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 ([A/C.5/75/22](#))

II. Examen d'un projet de décision

4. À sa 15^e séance, le 29 juin, la Commission était saisie de la note du Secrétaire général relative au financement du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) ([A/C.5/75/24](#)).

5. À la même séance, la Commission était également saisie de la note du Secrétaire général relative aux crédits approuvés au titre des opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 ([A/C.5/75/25](#)).

6. À la même séance également, la Commission a pris acte des notes du Secrétaire général.

A. Projet de résolution [A/C.5/75/L.34](#)

7. À sa 15^e séance, le 29 juin, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix » ([A/C.5/75/L.34](#)), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de la Grèce.

8. À la même séance également, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.5/75/L.34](#) sans le mettre aux voix (voir par. 15 ci-après, projet de résolution I).

B. Projet de résolution [A/C.5/75/L.35](#)

9. À sa 15^e séance, le 29 juin, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Financement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) » ([A/C.5/75/L.35](#)), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par la représentante de la Turquie.

10. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.5/75/L.35](#) sans le mettre aux voix (voir par. 15, projet de résolution II).

C. Projet de résolution [A/C.5/75/L.36](#)

11. À sa 15^e séance, le 29 juin, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) » ([A/C.5/75/L.36](#)), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de l'Uruguay.

12. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.5/75/L.36](#) sans le mettre aux voix (voir par. 15, projet de résolution III).

D. Projet de résolution [A/C.5/75/L.32](#)

13. À sa 15^e séance, le 29 juin, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé » ([A/C.5/75/L.32](#)), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de l'Afrique du Sud.

14. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.5/75/L.32](#) sans le mettre aux voix (voir par. 15, projet de résolution IV).

III. Recommandations de la Cinquième Commission

15. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution suivants :

Projet de résolution I Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions [45/258](#) du 3 mai 1991, [47/218 A](#) du 23 décembre 1992, [48/226 A](#) du 23 décembre 1993, [48/226 C](#) du 29 juillet 1994, [49/250](#) du 20 juillet 1995, [50/221 B](#) du 7 juin 1996, la section I de sa résolution [55/238](#) du 23 décembre 2000, ses résolutions [55/271](#) du 14 juin 2001, [56/241](#) du 24 décembre 2001, [56/293](#) du 27 juin 2002, [57/318](#) du 18 juin 2003, [58/298](#) du 18 juin 2004, [59/301](#) du 22 juin 2005, [60/268](#) du 30 juin 2006, [61/279](#) du 29 juin 2007, [62/250](#) du 20 juin 2008, [63/287](#) du 30 juin 2009, [64/271](#) du 24 juin 2010, [65/290](#) du 30 juin 2011, [66/265](#) du 21 juin 2012, [67/287](#) du 28 juin 2013, [68/283](#) du 30 juin 2014, [69/308](#) du 25 juin 2015, [70/287](#) du 17 juin 2016, [71/295](#) du 30 juin 2017, [72/288](#) du 5 juillet 2018, [73/308](#) du 3 juillet 2019 et [74/280](#) du 30 juin 2020 et ses autres résolutions pertinentes, ainsi que ses décisions 49/469 du 23 décembre 1994, 50/473 du 23 décembre 1995, 72/558 du 5 juillet 2018, 73/555 du 3 juillet 2019 et 74/571 du 3 septembre 2020,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020¹ et sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022², le rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur le projet de budget du Bureau des services de contrôle interne au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022³ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁴,

Jugeant qu'il importe que l'Organisation des Nations Unies puisse réagir rapidement et déployer promptement une opération de maintien de la paix quand le Conseil de sécurité adopte une résolution à cet effet, soit dans un délai de 30 jours pour les opérations classiques et de 90 jours pour les opérations complexes,

Jugeant également qu'il importe d'assurer des services d'appui adéquats durant toutes les phases des opérations de maintien de la paix, y compris les phases de liquidation et de clôture,

Consciente que le montant inscrit au compte d'appui doit être grosso modo proportionnel aux mandats, au nombre, à la taille et à la complexité des missions de maintien de la paix,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 et du rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur le projet de budget du Bureau des services de contrôle interne au titre du

¹ [A/75/656](#).

² [A/75/785](#).

³ [A/75/783](#).

⁴ [A/75/849](#).

compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 ;

2. *Réaffirme* qu'il lui incombe d'analyser en profondeur et d'approuver les ressources humaines et financières et les politiques s'y rapportant pour assurer l'exécution efficace et économique de la totalité des activités et des programmes prescrits et l'application des politiques adoptées en la matière ;

3. *Réaffirme également* que la Cinquième Commission est celle de ses grandes commissions qui est chargée des questions administratives et budgétaires ;

4. *Réaffirme* les dispositions de l'article 153 de son règlement intérieur ;

5. *Réaffirme* que le compte d'appui sert exclusivement à financer les ressources humaines et matérielles dont les services du Siège ont besoin pour appuyer les opérations de maintien de la paix et que cette règle ne saurait être modifiée sans son accord préalable ;

6. *Réaffirme également* que les services d'appui aux opérations de maintien de la paix doivent être convenablement financés et que les montants demandés à ce titre doivent être pleinement justifiés dans les projets de budget du compte d'appui ;

7. *Réaffirme en outre* qu'il faut que les opérations de maintien de la paix soient administrées et leurs finances gérées de manière efficace et rationnelle et demande instamment au Secrétaire général de continuer à chercher des moyens d'administrer le compte d'appui de façon plus productive et plus rationnelle ;

8. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que les dispositions de ses résolutions 59/296 du 22 juin 2005, 60/266 du 30 juin 2006, 61/276 du 29 juin 2007, 64/269 du 24 juin 2010, 65/289 du 30 juin 2011, 66/264 du 21 juin 2012, 69/307 du 25 juin 2015, 70/286 du 17 juin 2016 et de ses autres résolutions pertinentes soient appliquées intégralement ;

9. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite ;

10. *Décide* de maintenir, pour l'exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, le mécanisme de financement du compte d'appui utilisé pour l'exercice en cours, allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021, qu'elle a approuvé au paragraphe 3 de sa résolution 50/221 B ;

Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

11. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 ;

Prévisions budgétaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022

12. *Approuve* l'inscription au compte d'appui, pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, d'un montant de 356 413 100 dollars des États-Unis, dont 15 799 500 dollars pour le progiciel de gestion intégré, 868 500 dollars pour le projet de dispositif de prestation de services centralisée, 3 881 600 dollars pour la préparation des moyens de maintien de la paix et 18 221 400 dollars pour les frais de maintenance et d'assistance technique d'Umoja, montant qui couvrira 1 348 postes existants et 8 nouveaux postes temporaires, compte tenu des suppressions, transferts, réaffectations et reclassements des postes indiqués à l'annexe I de la présente résolution, ainsi que les 60 emplois de temporaire existants et 50 mois-personne visés

à l'annexe II, et les dépenses connexes afférentes aux postes et aux autres objets de dépense ;

Modalités de financement des montants inscrits au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour les exercices allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 et du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022

13. *Décide* que les montants inscrits au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 seront financés comme suit :

a) Le montant du solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, soit 600 dollars, sera déduit de celui des ressources à prévoir pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 ;

b) Un montant total de 2 793 700 dollars correspondant aux intérêts créditeurs (1 211 100 dollars), à des produits accessoires (560 500 dollars) et à l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (1 022 100 dollars), afférent à l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, sera déduit des ressources à prévoir pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 ;

c) Un montant de 3 738 600 dollars correspondant au reliquat du montant autorisé au titre du Fonds de réserve pour le maintien de la paix pour l'exercice clos le 30 juin 2020 sera déduit des ressources à prévoir pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 ;

d) Le solde de 349 880 200 dollars sera réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 ;

e) Le montant estimatif net des recettes provenant des contributions du personnel, soit 29 125 000 dollars, qui représente le montant de 27 361 700 dollars relatif à l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 augmenté du montant de 1 763 300 dollars correspondant à l'écart positif constaté pour l'exercice clos le 30 juin 2020, sera déduit du solde visé à l'alinéa d) ci-dessus, devant être réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours.

Annexe I

A
Nouveaux postes devant être financés au titre du compte d'appui
aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant
du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022

Département/bureau	Unité administrative	Postes		Intitulé	Statut
		Nombre	Classe		
Département de l'appui opérationnel					
Bureau des opérations d'appui	Division de la gestion des soins et de la sécurité et de la santé au travail	1	P-4	Médecin (qualité et sécurité des soins médicaux)	Transformation d'un emploi de temporaire
Total partiel		1			
Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité					
Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget	Division des finances	1	P-4	Spécialiste des finances (conventions comptables)	Transformation d'un emploi de temporaire
Total partiel		1			
Bureau des services de contrôle interne					
Division des investigations	Entebbe	1	GN	Assistant(e) administratif(ve)	Transformation d'un emploi de temporaire
	Mission des Nations Unies au Soudan du Sud	2	P-3	Enquêteur(trice) résident(e)	
		1	GN	Assistant(e) administratif(ve)	
Division de l'audit interne	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali	1	P-3	Auditeur(trice) résident(e)	Transformation d'un emploi de temporaire
	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine	1	P-3	Auditeur(trice) résident(e)	
Total partiel		6			
Total		8			

Note : Les fonctions qui s'attachent aux postes et l'unité de laquelle ils relèvent sont indiquées dans le rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 (A/75/785) et mentionnées dans le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/75/849).

Abréviations : GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national.

B**Compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 : réorganisation des services et transferts, réaffectations et suppressions de postes****Restructuration**

Département des opérations de paix – Bureau des affaires militaires – Bureau du Conseiller militaire

Création de l'Équipe chargée de l'évaluation de la performance militaire au Bureau du Conseiller militaire, par le transfert de 6 postes (P-4) et la réaffectation de 2 postes [1 poste de spécialiste des affaires militaires (P-5) et 1 poste de spécialiste des systèmes informatiques, militaire mis(e) à disposition (P-3)] au Bureau des affaires militaires

Transfert

Département de l'appui opérationnel – Bureau des opérations d'appui – Division de l'administration des ressources humaines – Groupe de la gestion des dossiers du personnel

Transfert de 2 postes (1 poste de spécialiste adjoint(e) des ressources humaines (P-2), 1 poste d'assistant(e) chargé(e) des ressources humaines [G(AC)]) du Service du renforcement des capacités et de la formation opérationnelle

Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité – Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget – Division des finances

Transfert de 2 postes (1 poste de spécialiste des achats (P-4) et 1 poste d'assistant(e) au budget et aux finances [G(AC)]) de la Division des finances des missions

Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité – Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget – Division des finances des missions

Transfert de 2 postes d'assistant(e) au budget et aux finances [G(AC)] de la Division des finances

Réaffectation

Département de l'appui opérationnel – Bureau des opérations d'appui – Service du renforcement des capacités et de la formation opérationnelle – Équipe de gestion des connaissances

Réaffectation de 2 postes de spécialiste des finances et du budget (P-3) de la Section de la formation opérationnelle en tant que spécialistes de la gestion de programme (P-3)

Département de l'appui opérationnel – Bureau des opérations d'appui – Service du renforcement des capacités et de la formation opérationnelle – Section d'appui aux processus métier et aux progiciels

Réaffectation de 1 poste d'assistant(e) principal(e) chargé(e) des ressources humaines [G(1°C)] à la Section d'appui aux processus métier et aux progiciels en tant qu'assistant(e) principal(e) (gestion et programmes) [G(1°C)]

Département de l'appui opérationnel – Bureau des opérations d'appui – Service du renforcement des capacités et de la formation opérationnelle – Section de la formation opérationnelle

Réaffectation de 1 poste d'assistant(e) principal(e) chargé(e) des ressources humaines [G(1°C)] à la Section de la formation opérationnelle en tant qu'assistant(e) principal(e) (gestion et programmes) [G(1°C)]

Département de l'appui opérationnel – Division des activités spéciales – Section de la planification et de l'analyse des ressources

Réaffectation de 3 postes de spécialiste des finances et du budget (2 P-4 et 1 P-3) en tant qu'administrateurs(trices) de programme (2 P-4 et 1 P-3) à la Section de la planification et de l'analyse des ressources

Bureau des services de contrôle interne – Division de l'inspection et de l'évaluation – Bureau régional d'inspection et d'évaluation d'Entebbe

Réaffectation de 1 poste d'auditeur(trice) résident(e) (P-3) devant être réaffecté comme un poste de spécialiste de l'évaluation (de la même classe) de la Division de l'audit interne – Bureau de l'auditeur résident de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

Transfert

Département de l'appui opérationnel – Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement – Division des achats

Transfert de 2 postes de spécialiste des achats (P-4) qui seront désormais imputés au budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda).

Suppression de poste

Département des opérations de paix – Structure politique et opérationnelle régionale unique – Division Afrique de l'Est

Suppression de 4 postes : 1 poste de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5), 1 poste de spécialiste des questions politiques (P-4), 1 poste de spécialiste des questions politiques (P-3) et 1 poste d'assistant(e) d'équipe [G(AC)]

Abréviations : G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

Annexe II

Emplois de temporaire (autres que pour les réunions) devant être financés au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022

Département/bureau	Unité administrative	Emplois de temporaire			Statut
		Nombre	Classe	Intitulé	
Département des opérations de paix					
Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) – Bureau du (de la) Directeur(trice) de la coordination et des services partagés	Service administratif	–	3 mois P-3	Remplacement de fonctionnaires en congé	Reconduction
		–	3 mois, G(AC)	Remplacement de fonctionnaires en congé	Reconduction
		1	P-4	Spécialiste des ressources humaines	Reconduction
Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité	Service des questions judiciaires et pénitentiaires	1	P-4	Spécialiste des affaires judiciaires	Reconduction
Division des politiques, de l'évaluation et de la formation	Service des politiques et des meilleures pratiques	1	P-3	Spécialiste des questions politiques (Action pour le maintien de la paix)	Reconduction
	Service intégré de formation	1	P-3	Responsable de la formation	Reconduction
Total partiel		4			
Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine					
Section de l'appui administratif		–	4 mois, SM	Remplacement de fonctionnaires en congé	Reconduction
		–	4 mois, GN	Remplacement de fonctionnaires en congé	Reconduction
Total partiel		–			
Département de l'appui opérationnel					
Bureau des opérations d'appui	Division de la gestion des soins et de la sécurité et de la santé au travail	1	P-4	Spécialiste de la santé mentale (troubles post-traumatiques)	Reconduction
	Division de l'administration des ressources humaines	10	P-3	Spécialiste des ressources humaines (groupes professionnels)	Reconduction
		3	G(AC)	Assistant(e) chargé(e) des ressources humaines (groupes professionnels)	Reconduction
Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement	Service de la facilitation des opérations et de la communication	1	G(AC)	Assistant(e) aux achats	Reconduction
	Section de la gestion des demandes de remboursement et de la performance	2	P-3	Spécialiste des finances et du budget	Reconduction
		1	P-4	Spécialiste des finances et du budget (troubles post-traumatiques)	Reconduction
		1	G(AC)	Assistant(e) au budget et aux finances (troubles post-traumatiques)	Reconduction

Département/bureau	Unité administrative	Emplois de temporaire			Statut
		Nombre	Classe	Intitulé	
Division de l'administration (New York)	Service de l'appui aux clients au Siège	–	6 mois, P-4	Remplacement de fonctionnaires en congé	Reconduction
Total partiel		19			
Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité					
Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e)	Service Partenaires	–	4 mois, P-3	Remplacement de fonctionnaires en congé	Reconduction
		–	4 mois, G(AC)	Remplacement de fonctionnaires en congé	Reconduction
	Groupe du contrôle hiérarchique	1	P-3	Juriste	Reconduction
Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget	Division des finances	1	G(AC)	Assistant(e) comptable)	Reconduction
Bureau des ressources humaines	Division des stratégies et des politiques	1	P-4	Administrateur(trice) de programmes (parité des sexes)	Reconduction
		1	P-3	Spécialiste des ressources humaines (mobilité du personnel)	Reconduction
	Division du droit administratif/Service déontologie et discipline	1	P-3	Administrateur(trice) de programmes	Reconduction
	Division du droit administratif/Section de la gestion des recours	1	P-4	Juriste	Nouveau
		1	P-3	Juriste	Nouveau
Division de la transformation opérationnelle et des questions de responsabilité	Service de l'analytique et de la gestion de projets	1	P-4	Analyste de la gestion et des programmes	Reconduction
Total partiel		8			
Bureau de l'informatique et des communications					
Service des solutions institutionnelles	Pôle applications – Asie (Bureau de Bangkok)	1	P-4	Chef de projet (système de gestion des rations)	Reconduction
		1	P-3	Spécialiste des systèmes informatiques (système de gestion des carburants)	Reconduction
	Pôle applications – Asie (Bureau de New York)	1	P-3	Spécialiste des systèmes informatiques (progiciel de gestion de la relation client pour le suivi du matériel appartenant aux contingents)	Reconduction
Total partiel		3			
Bureau des services de contrôle interne					
Service administratif		–	4 mois, P-3	Remplacement de fonctionnaires en congé	Reconduction
		–	6 mois, G(AC)	Remplacement de fonctionnaires en congé	Reconduction

Département/bureau	Unité administrative	Emplois de temporaire			Statut
		Nombre	Classe	Intitulé	
Division des investigations	New York	1	P-4	Enquêteur(trice) (harcèlement sexuel)	Reconduction
		2	P-3	Enquêteur(trice) (harcèlement sexuel)	Reconduction
	Nairobi	1	G(AC)	Assistant(e) aux investigations	Reconduction
		1	P-4	Enquêteur(trice) (harcèlement sexuel)	Reconduction
		2	P-3	Enquêteur(trice) (harcèlement sexuel)	Reconduction
		1	P-5	Enquêteur(trice) résident(e) en chef	Reconduction
		1	P-4	Enquêteur(trice) résident(e)	Reconduction
		2	P-3	Enquêteur(trice) résident(e)	Reconduction
		1	GN	Assistant(e) administratif(ve)	Reconduction
	1	P-3	Enquêteur(trice) résident(e)	Reconduction	
	2	P-3	Enquêteur(trice) résident(e)	Reconduction	
Division de l'audit interne	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali	1	P-4	Auditeur(trice) résident(e)	Reconduction
	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine	3	P-4	Auditeur(trice) résident(e)	Reconduction
		1	P-3	Auditeur(trice) résident(e)	Reconduction
Total partiel		20			
Cabinet du Secrétaire général					
		–	6 mois, G(AC)	Remplacement de fonctionnaires en congé	Reconduction
Total partiel		–			
Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies					
Bureau de l'ombudsman régional à Entebbe		1	P-4	Spécialiste du règlement des différends	Reconduction
Bureau de l'ombudsman régional à Bamako		1	P-4	Spécialiste du règlement des différends	Reconduction
Total partiel		2			

Département/bureau	Unité administrative	Emplois de temporaire			Statut
		Nombre	Classe	Intitulé	
Bureau des affaires juridiques					
Division des questions juridiques générales	Groupe de l'administration de la justice	–	3 mois, P-4	Remplacement de fonctionnaires en congé	Reconduction
Total partiel		–			
Département de la communication globale					
Service administratif		–	1,5 mois, P-3	Remplacement de fonctionnaires en congé	Reconduction
		–	1,5 mois, G(AC)	Remplacement de fonctionnaires en congé	Reconduction
Total partiel		–			
Département de la sûreté et de la sécurité					
Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e)	Service administratif	1	P-3	Fonctionnaire d'administration	Reconduction
		1	G(AC)	Assistant(e) administratif(ve)	Reconduction
Total partiel		2			
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme					
Division de l'action sur le terrain	Section de l'appui aux missions de paix (Addis-Abeba)	1	P-3	Spécialiste des droits de l'homme (Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine)	Reconduction
Division des activités thématiques, des procédures spéciales et du droit au développement	Section de la méthodologie, de l'éducation et de la formation (New York)	1	P-4	Spécialiste des droits de l'homme (exploitation et atteintes sexuelles)	Reconduction
Total partiel		2			
Total		60		Emplois de temporaire et 50 mois-personne (emplois dont la durée est inférieure à 12 mois)^a	

Note : Les fonctions qui s'attachent aux emplois de temporaire (autres que pour les réunions) et l'unité de laquelle ils relèvent sont indiquées dans le rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 (A/75/785) et mentionnées dans le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/75/849).

Abréviations : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SM = Service mobile.

^a Le nombre de mois-personne est indiqué dans la colonne Classe.

Projet de résolution II

Financement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution [69/307](#) du 25 juin 2015 et ses résolutions ultérieures relatives au financement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), dont la plus récente est la résolution [74/281](#) du 30 juin 2020, ainsi que sa décision [74/571](#) du 3 septembre 2020,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général sur le financement du Centre de services régional¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Réaffirme* ses résolutions [57/290](#) B du 18 juin 2003, [59/296](#) du 22 juin 2005, [60/266](#) du 30 juin 2006, [61/276](#) du 29 juin 2007, [64/269](#) du 24 juin 2010, [65/289](#) du 30 juin 2011, [66/264](#) du 21 juin 2012, [69/307](#), et [70/286](#) du 17 juin 2016, et prie le Secrétaire général de veiller à ce que leurs dispositions soient appliquées intégralement ;

2. *Prend acte* des rapports du Secrétaire général ;

3. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite ;

4. *Prend note* de l'appui que le Gouvernement ougandais fournit en facilitant les travaux menés par l'Organisation des Nations Unies au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) ;

Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

5. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget du Centre de services régional d'Entebbe pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020³ ;

Prévisions budgétaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022

6. *Approuve* un montant de 40 272 300 dollars des États-Unis au titre du fonctionnement du Centre pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 ;

Modalités de financement des dépenses prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022

7. *Décide* que les dépenses du Centre pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 seront financées comme suit :

a) Le montant du solde inutilisé et des produits divers de l'exercice clos le 30 juin 2020, soit 158 400 dollars, sera déduit de celui des ressources à prévoir pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 ;

¹ [A/75/621](#) et [A/75/770](#).

² [A/75/822/Add.9](#).

³ [A/75/621](#).

b) Un montant de 38 293 700 dollars sera réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix clientes en cours pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 ;

c) Un montant de 1 820 200 dollars, qui représente la part à la charge des missions politiques spéciales clientes, sera prélevé sur le crédit qu'elle aura approuvé pour le chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour 2022 ;

d) Le montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel, soit 3 910 300 dollars, qui représente le montant de 3 893 200 dollars se rapportant à l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 auquel s'ajoute le montant de 17 100 dollars correspondant à l'écart positif constaté pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, sera déduit du montant visé à l'alinéa b) ci-dessus, devant être réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix clientes en cours ;

8. *Décide* d'examiner à sa soixante-seizième session la question du financement du Centre.

Projet de résolution III Financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)

L'Assemblée générale,

Rappelant la section XIV de sa résolution [49/233](#) A du 23 décembre 1994 et sa résolution [62/231](#) du 22 décembre 2007,

Rappelant également sa décision 50/500 du 17 septembre 1996 et ses résolutions ultérieures relatives au financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), dont la plus récente est la résolution [74/282](#) du 30 juin 2020, ainsi que sa décision 74/571 du 3 septembre 2020,

Rappelant en outre sa résolution [56/292](#) du 27 juin 2002, relative à la mise en place de stocks pour déploiement stratégique, et ses résolutions ultérieures sur l'état d'avancement de la constitution desdits stocks, dont la plus récente est la résolution [74/282](#),

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général sur le financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

Réaffirmant qu'il importe de dresser un inventaire exact du matériel,

1. *Sait gré* au Gouvernement italien et au Gouvernement espagnol de fournir des installations respectivement à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et au centre de télécommunications secondaire actif de Valence (Espagne) ;

2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite ;

3. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que les dispositions de ses résolutions [59/296](#) du 22 juin 2005, [60/266](#) du 30 juin 2006, [61/276](#) du 29 juin 2007, [64/269](#) du 24 juin 2010, [65/289](#) du 30 juin 2011, [66/264](#) du 21 juin 2012, [69/307](#) du 25 juin 2015 et [70/286](#) du 17 juin 2016 ainsi que des autres résolutions pertinentes soient appliquées intégralement ;

Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

4. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020³ ;

Prévisions budgétaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022

5. *Approuve* les prévisions de dépenses de la Base de soutien logistique des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, dont le montant s'élève à 65 694 700 dollars des États-Unis ;

¹ [A/75/642](#) et [A/75/744](#).

² [A/75/822/Add.10](#).

³ [A/75/642](#).

Modalités de financement des dépenses prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022

6. *Décide* que les dépenses de la Base de soutien logistique des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 seront financées comme suit :

a) Le montant du solde inutilisé et des produits divers de l'exercice clos le 30 juin 2020, soit 1 114 400 dollars, sera déduit de celui des ressources à prévoir pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 ;

b) Le solde de 64 580 300 dollars sera réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 ;

c) Le montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel, soit 6 695 400 dollars, qui représente le montant de 6 562 600 dollars se rapportant à l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 auquel s'ajoute le montant de 132 800 dollars correspondant à l'écart positif constaté pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, sera déduit du solde visé à l'alinéa b) ci-dessus, devant être réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours ;

7. *Décide* d'examiner à sa soixante-seizième session la question du financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies.

Projet de résolution IV

Missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution [74/278](#) du 30 juin 2020 et sa décision 74/571 du 3 septembre 2020,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général faisant le point au 30 juin 2020 de la situation financière des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport ;
3. *Prend note* des paragraphes 9 et 10 b) du rapport du Comité consultatif ;
4. *Souligne* que tous les États Membres doivent s'acquitter dans les temps, intégralement et sans condition des obligations financières que leur impose la Charte des Nations Unies ;
5. *Prie instamment* tous les États Membres de faire tout leur possible pour verser l'intégralité de leurs contributions statutaires ;
6. *Note* que l'utilisation des soldes non restitués pour couvrir les besoins temporaires de liquidités de l'Organisation n'est pas un mécanisme formellement établi et souligne que cette pratique n'est pas viable à terme ;
7. *Constate* que la situation financière de l'Organisation s'améliore parce que les contributions versées augmentent et note que si cette tendance se poursuit il faudra cesser d'avoir recours aux soldes non restitués ;
8. *Regrette* que les sommes dues aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police et celles dues aux États Membres au titre des soldes inutilisés des budgets des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé n'aient pas été réglées, et souligne sa volonté de régler ce problème ;
9. *Prie* le Secrétaire général de continuer de prendre toutes les mesures nécessaires pour rembourser les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police avant la clôture des missions de maintien de la paix.

¹ [A/75/619](#).

² [A/75/838](#).